

Fiscalité patrimoniale internationale, une matière en pleine évolution



MAÎTRE ALAIN MOREAU

Fondée en 1993, FBT Avocats SA (FBT) est un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit des affaires, implanté à Genève et à Paris. En Suisse et en France, FBT est particulièrement actif en matière de fiscalité patrimoniale nationale, mais surtout internationale, constituant ainsi une sorte de « hub » fiscal vers d'autres juridictions. Pour la France, Maître Alain Moreau est associé et responsable du bureau de Paris, lequel compte 8 avocats, tous intervenants exclusivement en matière de fiscalité patrimoniale. Alain Moreau possède la spécialisation « droit fiscal » de l'Ordre des Avocats de Paris et est membre de l'IACF et de l'IFA. Il pratique le droit fiscal français et international depuis plus de vingt ans et est un spécialiste reconnu de la fiscalité patrimoniale, de la planification fiscale mais également des procédures fiscales. A ce titre, Alain Moreau gère de nombreux contentieux fiscaux, souvent avec des implications internationales, et parfois des risques pénaux.

Rencontre avec **Alain Moreau**, qui nous parle de son métier de fiscaliste international.

Quel rôle à l'avocat dans le conseil fiscal patrimonial ?

Le rôle de l'avocat en matière patrimoniale est d'abord de conseiller ses clients sur l'organisation et la transmission de leur patrimoine, qu'il soit privé ou professionnel.

« *Nous accompagnons nos clients dans toutes les étapes de leur vie, qu'elles soient personnelles ou professionnelles* »

L'avocat est présent pour envisager des solutions optimisantes, mais surtout totalement sécurisées et inattaquables par les juges de l'impôt. Et ceci n'est pas un vain mot, les tentations de l'administration fiscale de considérer que l'optimisation est par essence abusive, étant monnaie courante. L'avocat fiscaliste doit donc également agir comme un partenaire de son client

dans l'appréhension et la gestion de ce risque fiscal, voire pénal. L'actualité la plus récente nous montre en effet que la pénalisation de la fiscalité patrimoniale est devenue une vraie réalité, et que cette tendance devrait encore s'accroître au cours de la prochaine décennie.

Aujourd'hui, quels sont les enjeux en termes de fiscalité patrimoniale ?

La fiscalité du patrimoine est aujourd'hui un secteur en pleine évolution et le législateur, au lieu d'éclaircir le débat, a semé la confusion dans les esprits en votant une multitude de textes à la logique obscure (si ce n'est d'augmenter les rentrées fiscales). Cette complexité du système fiscal français, et les risques qui y sont liés, justifient l'importance et la légitimité de notre métier.

Quelles sont les principales attentes des clients qui sollicitent vos services ?

Nos clients attendent un conseil sur mesure, optimisant et totalement sécurisé. Nous sommes les partenaires de nos clients sur le long terme, et

nous les accompagnons dans toutes les étapes de leur vie, qu'elles soient personnelles ou professionnelles : développement et croissance de leur entreprise, structuration de leur patrimoine privé, donations aux enfants, intéressement des collaborateurs, expansion du groupe à l'étranger, ventes de l'outil de travail, et parfois aussi, délocalisation de la famille. Chacune de ces étapes de la vie d'un chef d'entreprise a des impacts fiscaux importants, en France et à l'étranger, et notre mission est

d'anticiper et de guider nos clients au mieux de leurs intérêts.

En matière de fiscalité patrimoniale, surtout internationale, nous travaillons en étroite collaboration avec les professionnels du droit et du chiffre que sont les Notaires et les experts comptables, mais aussi les banquiers privés. Nous formons ainsi un « team » de compétences où chacun à sa place, afin de ressortir la plus grande valeur ajoutée, au meilleur coût.

■ *Propos recueillis par Jihene Charrad*

